

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 019-251900130-20260127-B_2026_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION N° B_2026_12 REVENTE DES ANCIENS TELEPHONES PORTABLES

Date de la convocation
20/01/2026

Le 27 janvier 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P BRUGERE			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine	X		X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X		x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X		X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		S SAVIGNAC	X		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	2	3		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER



Code 9204 Informatique

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- qu'une partie des téléphones portables ne bénéficient plus de mises à jour de sécurité par le fabricant ;

Contexte :

Un renouvellement des téléphones portables a été effectué en octobre 2025 suite à l'obsolescence de sécurité d'une partie de ceux-ci. Ces derniers ne bénéficiaient plus de mises à jour de sécurité (justifiant ainsi leur remplacement et leur retrait de l'usage professionnel) et en raison des risques encourus, leur utilisation n'était plus recommandée par le fabricant.

Les anciens téléphones pourraient être cédés aux agents du SMAG PNRML à leur valeur vénale.

Description du projet :

Revente des anciens téléphones :

Il est proposé que les anciens téléphones soient cédés à titre onéreux aux agents du SMAG PNRML. Le prix de revente est déterminé en fonction du téléphone mobile, de ses spécifications et de sa valeur vénale :

Modèle de téléphone	Tarif
Caterpillar Cat S42 H+	35 €
Crosscall Core-X4	35 €
Crosscall Core-X4 (écran cassé)	20 €
Samsung Galaxy A12	20 €
Samsung Galaxy A13	25 €
Samsung Galaxy A14	25 €
Xiaomi Redmi Note 10S	30 €
Xiaomi Redmi Note 12	30 €
Xiaomi Redmi Note 12 5G	35 €
Xiaomi Redmi Note 13	40 €

Une attestation devra être signée lors de la récupération du téléphone.

Cette attestation précise que le bénéficiaire :

- s'engage expressément à utiliser ce terminal à titre strictement personnel ;
- s'engage à ne pas le revendre ;
- atteste être informé que cet appareil ne bénéficie plus des mises à jour de sécurité du fabricant.

Tous les téléphones passeront par le service informatique pour une remise à zéro complète des données avant redistribution.

Le PNR est dégagé de toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation personnelle future de ces téléphones.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la revente des anciens téléphones aux salariés du SMAG PNRML ;
- de valider les tarifs de vente des anciens téléphones ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - émettre les titres de recettes correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la revente des anciens téléphones aux salariés du SMAG PNRML ;
- de valider les tarifs de vente des anciens téléphones ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - émettre les titres de recettes correspondants ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	3	4	8		
Communes = 8	1	2	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	15	21		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le Et qu'elle a été affichée le

Philippe Brugere
SYNDICAT MIXTE de GESTION du PNR de MILLEVACHES
7 route
d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
0555969700

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

ID : 019-251900130-20260127-B_2026_12-DE